

# BULLETIN MUNICIPAL



**décembre 2009**  
**Numéro 12**

**Dans ce numéro :**

Etat civil – urbanisme	p 1
Information générale	p 2
Du coté du conseil	p 3

## ETAT CIVIL

### **Naissances :**

Océane GUILLEMOT-HUERTAS le 12 juin 2009  
Eléonor MONANGE le 10 juillet 2009  
Andy BURGEY le 13 juillet 2009  
Cassandra JOLY le 20 aout 2009

### **Mariage :**

Angélique FOERHLE / Fabien ANNELOT le 19 septembre 2009

### **Nouveaux arrivés :**

Elise CHARLOIS - Romain BREPSON / 7 rue de la Tuilerie  
Sophie CORDIER / 8 grande Rue  
Charline KAUFFMAN - Serge DIMITRI / 8 grande Rue  
Pierre CHAPUIS / 8 grande Rue  
Etienne ADAM / 8 grande Rue  
Aude TISSERAND / 8 grande Rue  
Eric KOLANO – Carole CHATELAIN / 3 rue du Tertre  
Juline MACOR – Thomas POIGNOT / 12 routes de Bussières  
Adeline ROGNON / 2 rue du Tertre

### **Décès :**

Néant

## URBANISME

### **Accordé :**

Yann FROMENT / construction d'une maison individuelle  
Didier SAINT VOIRIN / Changement de fenêtres  
Dominique GUIGUEN / installation panneaux photovoltaïques  
Fabrice JASMIN / Réfection toiture  
Patrice ARNOUD / changement de tuiles  
Frédéric BASSANI / Réfection de façade

### **Refusé :**

Christiane BOUVERET / construction d'un abri de voitures

## **DU COTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **CAE passerelle**

Pour faire face à l'augmentation du nombre de chômeurs âgés de 16 à 25 ans, l'Etat a mis en place un contrat d'accès à l'emploi Passerelle.

Celui-ci permet aux collectivités territoriales de proposer à un jeune un CDD de 12 mois pour une durée hebdomadaire de travail de 23 heures. Un stage en entreprise de 1 et 3 mois est à effectuer durant le contrat pour faciliter son insertion dans le monde du travail.

Ce contrat est subventionné à 90 % par l'Etat et exonéré de charges.

Le conseil municipal a donc décidé de profiter de cette action pour embaucher un jeune du village (J. Chagniot) afin de participer à plusieurs tâches: peintures aux Lavières, protection des captages, entretien voirie et parterre de fleurs...

### **Relais téléphonie mobile**

Au printemps dernier, le conseil municipal s'est prononcé favorablement à la demande du conseil général relative à l'implantation d'un relais téléphonique dans le clocher de l'église.

Une requête d'un collectif local est déposée à la mairie contre la mise en place d'une antenne relais dans le clocher jugé trop proche du groupe scolaire.

Le maire a donc demandé au Département de proposer un nouveau lieu d'implantation.

Le conseil s'est ainsi prononcé sur la pose du relais au terrain de foot. La couverture mobile n'était cependant pas pertinente. En effet, de ces deux projets, seul le clocher de l'église permet de couvrir 100% de la population Boultoise. Il s'avère que suite aux plaintes et saisines de tribunaux dans certains villages de France, la justice donnait raison aux plaignants et ordonnait le démontage du réseau téléphonique. Par principe de précaution et pour le bien-être des enfants, le conseil municipal a donc émis un avis défavorable aux deux projets d'implantation.

La commune s'est, en parallèle, portée candidate pour l'expérimentation sur les ondes mise en place par le ministère du développement durable et de l'écologie lors de la table ronde sur les radiofréquences.

Boult a été retenu pour représenter les communes rurales française à l'expérimentation sur les nouvelles procédures en matière de concertation. A cet effet, une information plus facile et plus

simple sur l'exposition aux ondes radio à travers la mise à disposition de sondes et d'appareils de mesure sera mise en place à partir de janvier.

Un reportage de France 3 et un article régional de l'Est républicain ont mis en valeur la sélection de Boult pour faire avancer le débat national. L'expérimentation débutera en janvier pour fournir ses résultats à la fin de 2<sup>ème</sup> trimestre.

### **Nettoyage des Lavières :**

A la demande de Mme Vienet, en charge du site des Lavières, une consultation de prestataire de service a été effectuée en juin 2009 pour un contrat d'entretien de nettoyage approfondi. Le conseil a retenu la société ATN afin de réaliser 3 prestations par an pour le nettoyage dont une pour la vitrerie.

Le coût total de ces prestations s'élève à 1700 euros TTC. De ce fait, à compter du 01/07/2010, les nouveaux tarifs sont les suivants :

	Salle et cuisine	Petite salle
Week end (Vendredi 12h, Dimanche 20h)	550 €	180 €
Week end (Samedi 9h, Dimanche 10h)	385 €	180 €
1 journée (8h à 20h ou 20h à 10 h)	330 €	180 €
½ journée (8h à 12h ou 13h à 20h)	165 €	90 €

La prestation "Armoire 100 couverts " est de 20 €.

Rappelons que tout habitant de Boult bénéficie de 60% de réduction sur ces tarifs.

### **Ecole numérique rurale**

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a décidé de consacrer 50 millions d'euros en faveur de l'équipement numérique des écoles rurales dans les communes de moins de 2000 habitants.

Pour la Haute Saône ce sont cinquante quatre écoles qui seront équipées grâce à une aide de l'état à hauteur de 80% des investissements.

L'école numérique est composée des éléments suivants :

- l'accès au réseau Internet en débit suffisant,

- la desserte des réseaux électrique et de télécommunication au sein des bâtiments,
- la sécurisation des équipements en dehors des heures d'utilisation,
- les applications et les services numériques de base,
- les équipements matériels et logiciels (12 micro ordinateurs portables élèves, un micro-ordinateur portable enseignant, un logiciel de supervision pédagogique des postes, un tableau blanc interactif, et une solution d'impression),
- l'installation des équipements,
- les ressources numériques pour l'enseignement,
- l'assistance et la maintenance,
- la formation et l'accompagnement des utilisateurs.

Le RPI de la Tounolle a donc décidé de faire acte de candidature pour en faire profiter les petits « Bobuchots »  
Celui-ci a été retenu et la classe de CE2 de M. Gavillot (volontaire pour suivre la formation) sera donc équipée en janvier 2010.

#### **Contrat d'approvisionnement de Hêtre :**

C'est un nouveau mode de vente de bois proposé aux communes. Ce contrat d'une durée de 6 mois ou plus et pour 50 m<sup>3</sup> minimum propose un accord entre 3 parties : la commune, l'ONF, et l'acheteur.

L'ONF se charge de l'inventaire des besoins, des classements du bois (1,2 ou 3 selon la qualité), de fixer le prix au m<sup>3</sup> et de la signature des contrats entre les trois parties.

La commune sélectionne le bûcheron et doit s'occuper de l'abattage et du débardage des billes.

Le grossiste enlève le bois en bordure de route et paye à 90 jour à l'ONF qui reverse la part à la commune. (La commune devant reverser 1% de la vente correspondant aux frais de gestion et 3€/m<sup>3</sup> pour l'abattage et le cubage à l'ONF).

Le but de ces contrats est de :

- valoriser au mieux le bois de la forêt publique
- sécuriser les approvisionnements des transformateurs de Franche Comté
- sécuriser les budgets des communes forestières

Le conseil municipal décide de ne pas signer ce type de contrat pour l'instant se donnant le temps d'observer sa mise en place et d'en tirer ses avantages.

#### **Assiette de coupe 2010 :**

Après avoir délibéré, le conseil municipal a  
- approuvé l'assiette des coupes pour l'exercice 2010 dans les parcelles 15B, 26, 27, 38, 14B, 47 et 24 de la forêt communale,

- décidé de vendre sur pied par les soins de l'ONF en bloc les produits résineux des parcelles et en futaie affouagère les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles 24, 26, 27, 14B, et 47.

- décide de partager, non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles 15B, 26, 27, 38, 14B et 47

#### **C'est enfin parti...**

##### **L'aménagement du centre bourg.**

En complément du projet initial d'aménagement du centre bourg, une concertation constructive le 14 mai 2009 avec l'architecte des bâtiments de France, la direction de l'équipement et de l'agriculture et le maître d'œuvre a permis de dégager de nouveaux aménagements de l'espace.

En effet, le Grenelle de l'environnement souhaite initier une démarche résolument novatrice en matière de conception et de réalisation urbaine. C'est donc dans cet esprit qu'il est décidé de créer un aménagement d'un genre nouveau pour un village rural.

L'aménagement spécifique aux abords du bâtiment communal (agence postale, 5 logements et services de la mairie) sécurise fortement son environnement. Il permet de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite ce bâtiment qui a subi des modifications en 2007. Compte tenu de sa qualité retenue et de sa particularité due au mur de soutènement avec la rue Basse, il reste inchangé.

Le secteur Ouest de ce bâtiment apporte la nature dans le bourg. Afin de ne pas alourdir l'enveloppe financière, il ne subit pas de modification.

Cependant, le secteur Est est revu comme présenté sur le plan. Le carrefour des deux RD marqué par la proximité de l'abri bus et de la fontaine reste sous l'emprise principale de l'automobile. Ce secteur souffre d'un manque de vie.

Il est donc décidé de l'identifier comme nouveau centre où tous les usagers se partagent la voirie.





Intégralement en zone 30, la voirie n'est plus marquée par des bordures de trottoir. L'espace véhicule est matérialisé par une bande de roulement délimitée par des caniveaux marquant ainsi l'espace piéton revêtu d'un enrobé coloré (rouille). Ainsi, les usagers de la route sentiront qu'ils « sortent de la voirie » en cas de croisement.

Par exemple :

- la mise en place de caniveaux en rives de chaussée devant la mairie et jusqu'au carrefour avec la RD33, avec une voie de 3.50 m et maintien d'obstacles (barrières et jardinières à chaque extrémité) pour maintenir le système d'écluse devant la mairie et permettant de ralentir la circulation,
- le même dispositif, sur la place de la fontaine avec une voie de 4 m entre les caniveaux et mise en place d'arrêt de bus de part et d'autre de la chaussée.

Cette proche mixité implique ainsi une réduction de la vitesse. La route n'est plus la propriété de l'automobile mais redevient partagée avec le piéton. Imbriquée de cette sorte, la vie autour de ce secteur reprend donc durablement.

Pour mémoire, la gestion des eaux de pluie, qui créent de fortes gênes lors de pluies soutenues, est entièrement renouvelée.

Compte tenu de ces aménagements, c'est une nouvelle image d'utilisation de la voirie rurale qui est mis en avant.

Le planning est :

- janvier 2010 : début d'enfouissement des réseaux aériens, remplacement de canalisation en plomb,
- avril 2010 : décaissement de la RD33 et aménagement, déplacement du monument aux morts vers la place de la Gare,
- juillet 2010 : reprofilage de la RD15 et RD33.

**Protection des captages** : Après de grandes difficultés pour trouver une entreprise capable d'effectuer les travaux de rénovation des captages, le dossier d'enquête publique est déposé au tribunal administratif.

Le nettoyage dans un rayon de 5 m autour de chaque ouvrage et la pose d'une clôture seront assurés par la commune courant 2010.

Ces travaux débiteront dès la fin de l'enquête publique.

**Lotissement** : Le terrassement a débuté en décembre. Son avancée est en deux temps :

- aménagement des 8 parcelles libres de constructeur,
- création des parcelles liées à un permis de construire unique (logement collectif et maisons habituelles à architecture imposée créant ainsi une transition entre l'architecture du groupe scolaire et l'habitat classique : toiture plate, présence de bois, récupération d'eaux pluviales...)

**Station d'épuration**. Après des tractations auprès des services de l'Etat, un nouveau dossier Loi sur l'Eau est déposé. Il est rappelé que la station est arrêtée depuis près de deux ans et qu'une plainte en pénal est déposée contre le maire pour pollution. Cependant, les délais liés aux démarches sont incompressibles.

Rappel de la situation :

- mars 2004 : lancement de la procédure d'étude relative au schéma directeur d'assainissement (SDA) en confiant à la direction de l'agriculture (DDA) une mission d'assistance,
- août 2004 : le cabinet Gaudriot est retenu mais a été placé en redressement judiciaire quelques mois plus tard,
- janvier 2005 : la communauté de commune (CCPR) a pris la compétence des schémas d'assainissement à son compte et a entamé des discussions avec le repreneur du cabinet Gaudriot pour donner suite au marché. Démarches vaines,
- été 2005 : la commune a été rattachée aux études planifiées par la CCPR au profit d'autres communes et une phase de consultation est lancée,
- avril 2006 : l'étude relative au SDA a commencé avec le cabinet Gerris et s'est poursuivie jusqu'à son approbation par le conseil le 24 janvier 2008,
- avril 2007 : tout en réalisant cette étude, consultation, après accord de la police de l'Eau, du conseil Général et de l'Agence de l'eau, pour le choix d'une maîtrise d'œuvre afin de construire une station d'épuration,
- juillet 2007 : le cabinet IRH est retenu,
- décembre 2007 : arrêt définitif de la station d'épuration et mise en place d'un rejet sommaire provisoire,
- janvier 2008 : réception de l'avant projet, au lieu de mi-août comme prévu initialement,
- janvier 2008 : le cabinet Gerris, qui devait, par un avenant au marché public, déposer le

dossier loi sur l'eau cesse son activité et ne peut donner suite,

- janvier 2008 : approbation par le conseil municipal du plan de zonage et du SDA
- avril 2008 : choix du processus de traitement et dépôt pour avis du projet de déclaration relatif à la construction d'une station de traitement,
- été 2008 : dépôt du dossier loi sur l'eau établi par SOGREAH, le nouveau cabinet retenu en remplacement de Gerris. Suite à la fusion de la DDE et de la DDA, le dossier n'est pas instruit,
- décembre 2008 : nouveau dépôt du dossier loi sur l'eau,
- mars 2009 : demande de complément de dossier,
- mai 2009 : réunion de présentation de ces observations à la police de l'eau,
- juillet 2009 : le cabinet SOGREAH cesse son activité et ne peut restituer les observations retenues,
- octobre 2009, réalisation des observations par un cabinet externe,
- décembre 2009, le dossier Loi sur l'Eau est enfin déposé.

### **C'est en instruction pour la révision du PLU**

Les services de l'Etat ont fait part des éléments importants à prendre en compte au regard des politiques publiques :

- accentuer l'étalement urbain au nord ouest de la commune si la commune devait s'orienter vers la création de nouvelles zones à urbaniser,
- encourager l'habitat groupé,
- dresser un nouveau bilan des besoins en logements locatifs afin de satisfaire à la nécessité d'une offre diversifiée et adaptée aux besoins locaux,
- protéger la qualité des sites et des paysages et du patrimoine architectural de la commune afin de garantir une bonne intégration des futures zones à urbaniser,
- améliorer les circulations piétonnes entre le centre bourg et sa partie au delà du ruisseau de la Tounolle,
- prévoir un traitement qualitatif de la voirie et des espaces publics aux abords de la fontaine-lavoir,
- éviter le morcellement foncier des exploitations en privilégiant l'ouverture à l'urbanisation des secteurs ne présentant pas ou peu d'intérêt pour l'agriculture
- etc...

Les travaux en cours doivent ainsi permettre d'ouvrir la réflexion et de faire la synthèse des principaux enjeux du territoire mis en évidence à travers le diagnostic en cours de réalisation.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Noël approche...**

A cette occasion, vous pourrez apprécier les nouvelles illuminations qui ont été installées à chaque entrée du village et le traditionnel sapin fourni par M. Tournier et dressé par les sapeurs pompiers que nous remercions.

Cette année, c'est notre commune qui organise l'arbre de Noël des enfants. Il aura lieu le dimanche 20 décembre à la salle des Lavières et c'est une nouvelle association de Rioz : «Les Citronnelles » qui animera l'après-midi.

### **L'association foncière de remembrement AFR**

L'AFR comprend 87 propriétaires inclus dans le périmètre de remembrement. Le bureau de l'AFR est composé depuis le 9/11/2009 de Ms JF. Boillot (Président), G. Folin et A. Louis, désignés par la chambre d'agriculture, de L. Godot, E. Tournier et P. Viennet, désignés par le conseil municipal et du maire, membre de droit.

Le bureau est chargé d'assurer l'entretien de 19 chemins d'une longueur totale proche de 8 km. Il délibère sur les projets de travaux et le rôle de redevance.

L'assemblée de propriétaires doit approuver les statuts à établir avant le 6 mai 2011 et voter le rapport annuel du président.

### **Recensement agricole**

Le prochain recensement agricole débutera à l'automne 2010 (le précédent a eu lieu en 2000). Il est confidentiel et obligatoire.

C'est une photographie complète et détaillée de l'agriculture (toutes les exploitations agricoles sont enquêtées) et donc un précieux outil d'évaluation de la politique agricole.

Une commission consultative communale a donc été créée comportant 4 membres (Mme Louis N, et Mrs Guiguen D, Godot L, Vienet P).

Elle aura pour rôle de recenser les exploitations agricoles qui doivent remplir les 3 conditions suivantes :

- avoir une activité agricole
- atteindre ou dépasser une certaine dimension (superficie supérieure à 1 hectare ou superficie

de plantes spécialisées  $\geq 0.2$  hectare ou une activité agricole suffisante estimée en nombre d'animaux)

- être soumise à une gestion courante indépendante.

Au delà des thèmes classiquement étudiés, le recensement des exploitations agricoles de 2010 comporte quelques nouveautés notamment les problématiques d'ordre agro-environnemental telles les méthodes de travail et de conservation du sol, la protection des cultures ou encore la production d'énergie renouvelable.

### **Contrat d'approvisionnement pour la chaudière bois**

Un nouveau contrat d'approvisionnement en plaquettes pour la chaudière bois a été établi avec ONF énergie pour la saison de chauffe 2009-2010 qui prévoit :

- un taux d'humidité brut de 30 % à 85.20 HT la tonne
- les modalités de livraison
- le prix à la tonne en fonction du taux d'humidité

### **Médi@ PC**

Entreprise localisée à Rioz et spécialisée dans les formations informatiques, Médi@ PC propose 15 séances de groupe de 8 à 10 personnes au sein de notre commune. Cette dernière mettra gratuitement à disposition de l'entreprise une salle de formation équipée d'ordinateurs portables (1 personne/ poste, d'un tableau, d'un appareil photo numérique et d'un caméscope numérique). Tout ce matériel étant évidemment fourni par l'entreprise elle même.

Médi@ PC propose une découverte de l'informatique via Windows XP et Vista. Vous pouvez également vous faire la main sur Internet, procéder à des montages de films, créer des cartes de vœux, des calendriers ou encore faire des retouches sur photos numériques.

Réparties sur 15 semaines, soit une séance par semaine pour un prix de 11 euros la séance ( soit 165 euros au total; journées ou soirs en fonction des participants).

Vous pouvez dès à présent vous faire connaître auprès de la secrétaire de mairie ou auprès de Médi@ PC \_ 68 rue Charles de Gaulle à Rioz \_ 03 84 75 62 08

Pour plus d'informations, vous pouvez également vous connecter sur le site : [www.mediapc-fc.fr](http://www.mediapc-fc.fr)

### **Monuments historiques**

L'église Saint Maurice présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour rendre désirable la préservation de ses qualités architecturales et de la richesse de son mobilier.

Elle est dorénavant inscrite au titre des monuments historiques au même titre que la fontaine Castan (1820) et le château (1745).

### **La réforme territoriale**

Grand débat national, la réforme poursuit une triple ambition : simplifier, démocratiser et adapter notre organisation territoriale.

Voici en résumé ses principales dispositions:

- clarification des compétences, rationalisations des périmètres des structures intercommunales (pays, syndicat, communauté de communes) et création d'un nouvel élu territorial qui siègera au sein du conseil général et au sein du conseil régional. En 2014, ce seront 3000 conseillers territoriaux qui se substitueront aux 6000 conseillers généraux et régionaux actuels.
- renforcement de la démocratie locale par l'élection au suffrage universel direct des délégués de commune au sein des conseils communautaires, abaissement du scrutin de listes aux communes de plus de 500 habitants (le cas de Boulton)
- suppression de la taxe professionnelle et création de métropoles et de pôles métropolitains.

*En ce mois de décembre, nous sommes heureux, au nom du Conseil municipal, de vous présenter nos vœux les meilleurs pour la nouvelle année.*

*Que 2010 vous apporte une pleine réussite dans votre vie familiale, professionnelle et associative. Qu'elle vous accorde la santé, ce bien si précieux qu'on n'apprécie pas suffisamment lorsque tout va bien.*

*Joyeuses fêtes*

